

**Abattoir des Tilleroyes - Décompte général et définitif de la construction de
l'abattoir des Tilleroyes - Suppression de la Régie des Abattoirs (ancien
établissement rue Louise Michel)**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

I - Construction de l'Abattoir des Tilleroyes

Le montant total des travaux de construction du nouvel abattoir des Tilleroyes, ouvert en avril 1987, ressortit à 51 608 684,76 F HT selon détail ci-après :

a) travaux suivant marchés et avenants	44 279 607,10 F
b) travaux et dépenses diverses	3 304 174,03 F
c) honoraires et assurances	<u>4 024 903,63 F</u>
TOTAL HT	51 608 684,76 F

Le financement (subventions, prêts et autres concours) a été mis en place à concurrence de 51 423 142,45 F selon détail ci-dessous :

a) Subventions

- Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole	5 100 000 F
- Ministère de l'Agriculture et de la Forêt	6 587 000 F
- Région de Franche-Comté	3 000 000 F
- Département du Doubs	3 000 000 F
- Agence de Bassin	268 000 F
- Ministère de l'Agriculture (bascules)	160 300 F
- Office National Interprofessionnel des Viandes, de l'Elevage et de l'Aviculture	<u>41 200 F</u>

Total subventions **18 156 500 F**

b) Prêts

- Caisse Régionale du Crédit Agricole	29 263 000 F
- Agence de Bassin	<u>358 000 F</u>
Total prêts	29 621 000 F

c) Autres concours

- Participation de la Ville de Besançon	1 500 000,00 F
- Produits financiers	2 145 642,45 F
Total autres concours	<u>3 645 642,45 F</u>

TOTAL GENERAL **51 423 142,45 F**

La balance fait donc apparaître un déficit de 185 542,31 F.

Il reste donc à mettre en place un financement complémentaire de 185 542,31 F.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le décompte général et définitif de l'Abattoir
- de réaffecter l'excédent de clôture de la Régie des Abattoirs à l'opération de construction de l'Abattoir des Tilleroyes

- de voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un complément de crédit en dépenses de 185 600 F au chapitre 906.1/2549.80013.20200 pour versement à la SICA-GAB du complément de financement, soit 185 542,31 F, étant précisé que cette dépense est couverte à hauteur de 95 788,04 F par la réaffectation des excédents de clôture de la Régie des Abattoirs et le solde par 89 754,27 F de Taxe de Protection Sanitaire (TPS) encaissé par la Ville sur le budget principal après transfert de l'Abattoir, mais non reversé à l'opération.

Opérations d'ordre budgétaires

Abattoir des Tilleroyes - Intégration des bâtiments dans le patrimoine de la Ville :

L'articulation financière de la construction de l'Abattoir a été la suivante :

- la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au concessionnaire SICA-GAB
- le préfinancement de l'opération a été assuré par la Ville : celle-ci a réalisé 29 621 000 F d'emprunts (étant précisé que le montant des annuités est couvert pour partie par la taxe d'usage de l'Abattoir et par des aides du FNA, et pour solde par les fonds propres du concessionnaire), et a encaissé 18 156 500 F de subventions
- la Ville aura également versé à la SICA-GAB une participation de 1 500 000 F + 185 542,31 F = 1 685 542,31 F
- en définitive, 49 463 042,31 F auront été mis à disposition du concessionnaire
- de plus SICA-GAB a perçu des produits financiers à hauteur de 2 145 642,45 F. Ces recettes qui entrent dans le plan de financement de l'ouvrage doivent être intégrées dans le budget Ville
- soit un financement assuré de 51 608 684,76 F.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à passer les opérations d'ordre d'intégration de l'Abattoir des Tilleroyes dans le patrimoine de la Ville et d'apurement du compte d'avances à la SICA-GAB,
- ouvrir en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires, soit :

*** en dépenses :**

51 608 684,76 F au chapitre 906.1/212.80013.20200 (bâtiments)

2 145 642,45 F au chapitre 930.8/831.20200 (prélèvement)

53 754 327,21 F

*** en recettes**

49 463 042,31 F au chapitre 906.1/2549.80013.20200
(apurement compte d'avance à la SICA-GAB)

2 145 642,45 F au chapitre 968.5/723.80013.20200 (produits financiers)

2 145 642,45 F au chapitre 927/115.20200 (prélèvement)

53 754 327,21 F

II - Régie des Abattoirs (ancien établissement rue Louise Michel)**1) Dissolution de la Régie et clôture des comptes***a) Régularisation d'un reste à recouvrer :*

Le titre de recettes n° 85 émis le 10/09/1987 d'un montant de 500 F n'a pas encore été honoré, le débiteur étant en redressement judiciaire.

Afin de permettre la clôture des comptes de la Régie, il convient de passer les écritures d'ordre suivantes :

- sur le budget Régie des Abattoirs (chapitre 994), établir un mandat de 500 F au compte 699.87900.20200 : autres charges exceptionnelles - matériels réformés de l'ancien abattoir

- sur le budget Ville, établir un titre de recettes de 500 F au chapitre 970/799.87900.20200 : autres produits exceptionnels - matériels réformés de l'ancien abattoir.

Le Conseil Municipal est donc invité à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

b) Bilan de la sortie de la Régie des Abattoirs

	Dépenses	Recettes
Compte 105 Dotation	2 470 651,30 F	
Compte 115 Excédent de fonctionnement capitalisé		4 907 051,93 F
Compte 115 Excédent d'investissement		50 221,89 F
		4 957 273,82 F
Compte 16 Emprunts		740 177,83 F
Compte 212 Bâtiments	1 902 647,45 F	
Compte 214 Matériel, mobilier	1 127 734,13 F	
Compte 215 Matériel de transport	146 196,88 F	
Compte 820 Excédent de fonctionnement (46 066,15 F au 31/12/1991 - 500 F opération ordre décrite en a)		45 566,15 F
	5 647 229,76 F	5 743 017,80 F
Compte au Trésor	95 788,04 F	
Total général	5 743 017,80 F	5 743 017,80 F

Il convient maintenant de procéder aux opérations de clôture des comptes de la Régie des Abattoirs (voir tableau n° c ci-après), ce qui permettra de transférer les biens et les excédents nets de clôture de celle-ci au budget principal de la Ville.

c) Tableau des opérations à effectuer pour solder le budget de la Régie des Abattoirs

Chapitres 894 et 994	Dépenses	Recettes
Compte 105 Dotation		2 470 651,30 F
Compte 115 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 907 051,93 F	
Compte 115 Excédent d'investissement	<u>50 221,89 F</u>	
	4 957 273,82 F	
Compte 16 Emprunts	740 177,83 F	
Compte 212 Bâtiments		1 902 647,45 F
Compte 214 Matériel, mobilier		1 127 734,13 F
Compte 215 Matériel de transport		146 196,88 F
Compte 820 Excédent de fonctionnement	45 566,15 F	
	5 743 017,80 F	5 647 229,76 F
Compte au Trésor		95 788,04 F
Total général	5 743 017,80 F	5 743 017,80 F

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- prononcer la dissolution de la Régie
- autoriser M. le Député-Maire à passer les écritures d'ordre de clôture des comptes du budget de la Régie des Abattoirs
- ouvrir, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant de la Régie des Abattoirs les crédits nécessaires en dépenses et en recettes aux comptes budgétaires tels que définis au tableau c)
- établir un ordre de paiement sur le budget de la Régie des Abattoirs et un ordre de recettes sur le budget Ville au nom de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale afin de lui permettre, d'une part de solder les résultats de clôture de 95 788,04 F (50 221,89 F + 45 566,15 F) et d'autre part de transférer les disponibilités du compte au Trésor de 95 788,04 F au budget principal de la Ville.

2) Anciens abattoirs - Intégration des biens dans le patrimoine de la Ville

Il y a lieu, du fait de la dissolution de la Régie et de la clôture de ses comptes, d'intégrer les biens et les excédents de clôture de celle-ci dans le budget de la Ville.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à passer les opérations d'ordre d'intégration des biens et de reprise des soldes nets de clôture du budget de la Régie des Abattoirs dans le budget principal de la Ville,

- ouvrir en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires, à savoir :

*** en dépenses**

- au chapitre 906.1/1050.92031.20200 (dotations - Anciens Abattoirs) 2 470 651,30 F pour l'établissement d'un mandat à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

- au chapitre 906.1/212.92031.20200 (bâtiments - Anciens Abattoirs) 1 902 647,45 F pour l'établissement d'un mandat à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

- au chapitre 906.1/214.92031.20200 (matériel, mobilier - Anciens Abattoirs) 1 127 734,13 F pour l'établissement d'un mandat à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

- au chapitre 906.1/215.92031.20200 (matériel de transport - Anciens Abattoirs) 146 196,88 F pour l'établissement d'un mandat à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale.

*** en recettes :**

- au chapitre 906.1/115.92031.20200 (Anciens Abattoirs : excédent de fonctionnement capitalisé 4 907 051,93 F + excédent d'investissement 50 221,89 F) 4 957 273,82 F pour l'intégration des excédents capitalisés. Un titre de recettes de 4 907 051,93 F sera établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

- au chapitre 906.1/16.92031.20200 (emprunts - Anciens Abattoirs) 740 177,83 F pour l'établissement d'un titre de recettes à l'ordre de M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

- au chapitre 970/820.92031.20200, 45 566,15 F pour l'intégration de l'excédent de fonctionnement de la Régie.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la 18^{ème} Commission et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.